

Règlement du jeu concours « QUIZ Tout pour réussir le Certificat Voltaire »

Du 16/10/2020 à 12h00 jusqu'au 31/10/2020 à 23h59

Article 1 : Organisation du Jeu

Humensis, Société anonyme, au capital de 523 575,45 €, dont le siège social est situé 170 bis boulevard du Montparnasse, 75014, PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 791 917 230, ci-après dénommée la « Société organisatrice », représentée par M. Frédéric Mériot, Directeur général, organise du **16/10/2020 à 12h00 au 31/10/2020 à 23H59** un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « **QUIZ Tout pour réussir le Certificat Voltaire** » (ci-après dénommé le « Jeu »).

Le Jeu sera accessible à partir du site des éditions PUF à l'adresse <https://www.puf.com/> et relayé sur la page du compte Facebook des éditions PUF à l'adresse <https://fr-fr.facebook.com/editionspuf/>. Il pourra également être relayé sur la page du compte twitter des éditions PUF à l'adresse <https://www.puf.com/> et dans les stories sur la page du compte Instagram des éditions PUF à l'adresse <https://www.instagram.com/editionspuf/>.

Article 2 : définitions

Dans le présent règlement, chacune des expressions ci-dessous aura la signification précisée dans sa définition :

« Inscription » : opération par laquelle le visiteur qui souhaite participer au jeu « **QUIZ Tout pour réussir le Certificat Voltaire** » répond au questionnaire à choix multiples comprenant 4 (quatre) questions posées et indique son nom, son prénom et son adresse email et devient Participant.

« Participant » : personne qui s'inscrit au Jeu proposé par la Société organisatrice sur le Site.

« Site » : le site web édité par la Société organisatrice accessible à l'adresse URL <https://www.puf.com/>.

Article 3 : Conditions générales de participation

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite,...) ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France. Tout litige concernant son interprétation sera tranché souverainement et sans appel par la Société organisatrice.

La participation est ouverte à tout participant majeur domicilié en France métropolitaine.

La participation au Jeu n'est pas ouverte aux membres du personnel de la Société organisatrice et de leurs parents directs.

La participation au Jeu est exclusivement réservée aux personnes majeures.

Le Participant sera amené à s'inscrire sur le Site. À cet effet, il remplira selon les indications fournies en ligne, le formulaire d'Inscription mis à sa disposition où il fera figurer les informations nécessaires à son identification (prénom, nom et adresse email).

De plus, afin d'accéder au Jeu et de valider son Inscription, il sera nécessaire que le Participant coche la case attestant de l'acceptation du présent règlement au début du Jeu.

Tout Participant ne peut jouer qu'une seule fois.

Le Participant est informé et accepte que les informations saisies dans le formulaire d'Inscription valent preuve de son identité.

Le Participant s'engage à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription mis à sa disposition et à transmettre à la Société organisatrice des informations exactes. Le Participant doit renseigner l'ensemble des zones de saisie excepté celles mentionnées comme n'étant pas obligatoires.

Toute Inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. La même sanction s'appliquera en cas de multi enregistrement.

Sur toute la période de Jeu, les informations faisant foi seront celles enregistrées sur le serveur dédié au présent Jeu lors de l'Inscription.

Article 4 : Présentation du Jeu gratuit sans obligation d'achat avec sélection des gagnants par un tirage au sort

Principe du Jeu : le Participant est amené à s'inscrire en renseignant son prénom, son nom et son adresse email sur un formulaire en ligne et en répondant aux 4 (quatre) questions posées sur le Site, auxquelles le Participant doit répondre afin de valider son inscription.

Lors de l'Inscription au Jeu, le Participant doit accepter le règlement du Jeu. Le présent règlement est accessible via un lien figurant sur la même page que le formulaire d'inscription.

La participation au Jeu avec au moins 3 (trois) réponses correctes sur les 4 (quatre) questions posées par la Société organisatrice dans le cadre du jeu donnera au Participant le droit de participer à un tirage au sort organisé par la Société organisatrice à l'issue du Jeu et mettant en jeu :

- 3 (trois) lots d'1 (un) exemplaire de l'ouvrage *Optimiser son score au Certificat Voltaire*, de Marie-France Claerebout, © PUF/HUMENSIS 2020 (dont le prix unitaire est de 19€ TTC),
- 3 (trois) lots d'1 (un) exemplaire de l'ouvrage *S'entraîner au Certificat Voltaire*, de Marie-France Claerebout © PUF/HUMENSIS 2020 (dont le prix unitaire est de 19€ TTC),
- 3 (trois) lots comprenant chacun : 1 (un) exemplaire de l'ouvrage *Optimiser son score au Certificat Voltaire*, de Marie-France Claerebout © PUF/HUMENSIS 2020 (dont le prix unitaire est de 19€ TTC), 1 (un) exemplaire de *S'entraîner au Certificat Voltaire*, de Marie-France Claerebout © PUF/HUMENSIS 2020 (dont le prix unitaire est de 19€ TTC) et 1 (un) exemplaire de l'ouvrage *Faites le point !* de Marie-France Claerebout © PUF/HUMENSIS 2017 (dont le prix unitaire est de 12€ TTC)

à gagner entre le **16/10/2020 à 12h00 au 31/10/2020 à 23H59**.

Pour la bonne compréhension des présentes, il est précisé à cet effet que parmi l'ensemble des Participants ayant répondu correctement à au moins 3 (trois) questions correctement, **9 (neuf) Participants seront tirés au sort**, un par un.

Les lots seront attribués aux 9 (neuf) Participants tirés au sort ainsi que suit :

- **Les 3 (trois) premiers Participants (tirés au sort en première, deuxième et troisième position)** recevront chacun 1 (un) lot comprenant :
 - 1 (un) exemplaire de l'ouvrage *Optimiser son score au Certificat Voltaire*, de Marie-France Claerebout © PUF/HUMENSIS 2020 (dont le prix unitaire est de 19€ TTC) ;
 - 1 (un) exemplaire de *S'entraîner au Certificat Voltaire*, de Marie-France Claerebout © PUF/HUMENSIS 2020 (dont le prix unitaire est de 19€ TTC) ;
 - 1 (un) exemplaire de l'ouvrage *Faites le point !* de Marie-France Claerebout © PUF/HUMENSIS 2017 (dont le prix unitaire est de 12€ TTC)
- **Les Participants suivants (tirés au sort en quatrième, cinquième et sixième position)** recevront chacun 1 (un) lot comprenant 1 (un) exemplaire de l'ouvrage *S'entraîner au Certificat Voltaire*, de Marie-France Claerebout © PUF/HUMENSIS 2020 (dont le prix unitaire est de 19€ TTC) ;
- **Les 3 (trois) derniers Participants (tirés au sort en septième, huitième et neuvième position)** recevront chacun 1 (un) lot comprenant 1 (un) exemplaire de l'ouvrage *Optimiser son score au Certificat Voltaire*, de Marie-France Claerebout, © PUF/HUMENSIS 2020 (dont le prix unitaire est de 19€ TTC).

Article 5 : Obtention des lots

Suite au tirage au sort organisé par la Société organisatrice le 06/11/2020, les Participants recevront un mail à l'adresse qu'ils ont donné leur indiquant comment bénéficier de leur lot.

Les Participants devront alors communiquer leur adresse postale à la Société organisatrice afin que celle-ci puisse leur envoyer leurs lots. L'adresse postale communiquée ne sera utilisée qu'aux fins d'acheminement des lots et sera ensuite supprimée par la Société organisatrice, qui s'engage à ne pas la conserver au-delà de la durée indiquée aux termes de l'article 7 ci-après.

En cas de non réponse d'un Participant dans un délai de 15 (quinze) jours ouvrables à compter du mail envoyé par la Société organisatrice les informant de leur gain, le lot sera remis en jeu et attribué à un autre Participant lors d'un nouveau tirage au sort.

La Société organisatrice ne saurait être tenue responsable des retards et/ou des pertes en cours d'acheminement du fait des services postaux ou des transporteurs, ni de destruction totale ou partielle des lots par ce type de transport ou en cas de dysfonctionnement de ces services, ou pour tout autre cas fortuit.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du Participant, la Société organisatrice n'est pas tenue de faire parvenir un quelconque lot au Participant bénéficiaire si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription, s'il a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat du jeu ou ne s'est pas conformé au présent règlement.

Les lots sont nominatifs, non commercialisables et ne peuvent pas être attribués ou cédés à d'autres personnes.

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement (il est entendu toutefois que la Société organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment aux lots proposés, d'autres lots d'une valeur équivalente).

La Société organisatrice se réserve la faculté de modifier, à tout moment et sans préavis, la liste des lots offerts. Toute modification fera l'objet, dans la mesure du possible, d'une notification au Participant.

Dans les cas où les lots mis en jeu ne seraient plus disponibles pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société organisatrice, cette dernière s'engage à remplacer ces lots par des lots de nature et de valeur équivalente.

Article 7 : Données à caractère personnel

Nous vous informons de l'usage que nous faisons des données à caractère personnel que nous recueillons lorsque vous remplissez le formulaire d'Inscription mis à votre disposition pour participer au Jeu.

Le responsable du traitement des données est HUMENSIS, S.A. au capital de 523 575,45 €, inscrite au RCS de Paris sous le n° 791 917 230 ayant pour siège social 170 bis boulevard du Montparnasse 75014 Paris.

Le terme « données à caractère personnel » désigne les informations personnelles permettant de vous identifier directement ou indirectement, tel que vous avez accepté de nous les communiquer.

- **Catégories de données collectées et finalités de traitement**

Lorsque vous remplissez le formulaire d'inscription, les données collectées par HUMENSIS sont les suivantes : nom, prénom et adresse email.

Les informations communiquées par les Participants dans le cadre de leur inscription au Jeu feront l'objet d'un traitement informatique par HUMENSIS, aux fins d'enregistrer les participations, d'informer les gagnants du résultat du Jeu et leur envoyer leurs lots.

Le cas échéant, pour recevoir votre gain, HUMENSIS collectera également votre adresse postale. Cette information ne sera traitée par HUMENSIS qu'aux fins d'envoi de votre gain.

En outre, si vous le souhaitez et l'acceptez expressément en cochant la case à cet effet lors de votre Inscription au Jeu, HUMENSIS pourra également vous envoyer des newsletters et informations concernant son catalogue et ses nouveautés à l'adresse de messagerie électronique que vous aurez renseignée.

- **Destinataire des données**

HUMENSIS ne commercialise ni ne loue vos données à caractère personnel à des tiers. Les données collectées sont exclusivement destinées à HUMENSIS.

Certaines de vos données sont susceptibles d'être communiquées à des sous-traitants auxquels HUMENSIS fait appel, par contrat, et notamment la société SENDINBLUE (SENDINBLUE, Société par actions simplifiée au capital de 285 738 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 498 019 298, dont le siège social est situé 55 rue d'Amsterdam, 75008 Paris, France, et représentée par M Armand THIBERGE en sa qualité de Président) et la société SPREAD (SPREADING APPS, Société par actions simplifiée, au capital de 23 416 €, immatriculée au RCS de Rouen sous le numéro 534 533 211, dont le siège social est situé 72 rue de la République, Immeuble Seine Innopolis, 76140 Le Petit Quevilly) pour l'exécution de prestations techniques ou de services l'amélioration de nos prestations et services. Ces entreprises extérieures avec qui nous sommes contractuellement liées s'engagent contractuellement à garantir un niveau de

sécurité et de confidentialité de vos données dans des conditions conformes à la réglementation applicable aux données à caractère personnel (et notamment conformément au Règlement 2016/679/UE du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, règlement général sur la protection des données dit « RGPD »).

- **Durée de conservation**

Vos données personnelles sont conservées pour la durée nécessaire à la finalité de leur traitement, soit :

- Pour l'enregistrement de votre Inscription au présent Jeu concours, l'envoi des résultats du tirage au sort et l'envoi des lots, le cas échéant : pour la durée nécessaire à leur exécution ;
- Pour l'envoi de newsletters : aussi longtemps que vous ne manifesterez pas votre volonté de vous désinscrire en suivant le lien prévu à cet effet dans nos newsletters ou en adressant un message à l'adresse de contact contact@humensis.com, et pendant 5 (cinq) ans à compter de la dernière visite sur l'un des sites de HUMENSIS à partir des liens figurant dans nos newsletters.

- **Sécurité et confidentialité**

HUMENSIS prend toutes précautions utiles pour préserver la sécurité de vos données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

HUMENSIS met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés.

- **Transfert des données**

Les données recueillies par HUMENSIS pourront être communiquées à des sous-traitants, et notamment au prestataire Spread par contrat, pour l'exécution de prestations techniques ou de services. Dans ce contexte, les données recueillies peuvent faire l'objet d'un transfert vers des pays non-membres de l'Union Européenne. Le cas échéant, HUMENSIS s'engage à apporter un niveau de protection adapté ou à assurer la mise en œuvre de mesures de protection appropriées et ce notamment :

- par la rédaction de clauses contractuelles types imposant la mise en place de mesures de protection adaptées ;
- lorsque la Commission européenne a constaté, par voie de décision, que le pays tiers, le territoire ou le secteur dans lequel est établie l'entreprise en question assure un niveau de protection adéquat, en s'assurant que ladite entreprise garantisse ce même niveau de protection adéquat.

- **Mise en œuvre de vos droits**

En application de la réglementation applicable aux données à caractère personnel (et notamment conformément au Règlement 2016/679/UE du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, règlement général sur la protection des données dit « RGPD »), vous disposez des droits suivants :

- droit d'accès, pour connaître les données personnelles qui vous concernent, en écrivant à l'adresse électronique contact@humensis.com . Dans ce cas, avant la mise en œuvre de ce droit HUMENSIS peut demander une preuve de votre identité afin d'en vérifier l'exactitude ;
- si les données à caractère personnel que HUMENSIS détient sont inexactes, vous pouvez demander la mise à jour de ces informations en écrivant à l'adresse électronique contact@humensis.com ;
- vous pouvez à tout moment demander la suppression de vos données à caractère personnel, en écrivant à l'adresse électronique suivante contact@humensis.com ;
- vous disposez d'un droit à la portabilité des données vous concernant ;
- vous pouvez demander une limitation du traitement vous concernant, en écrivant à l'adresse électronique suivante: contact@humensis.com;

Vous pouvez nous communiquer vos directives relatives au sort des données personnelles vous concernant en cas de décès, en écrivant à l'adresse électronique suivante : contact@humensis.com.

Vous pouvez également exercer vos droits sur demande écrite en adressant un courrier à :

En cas de non-respect de vos droits, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Article 8 : Responsabilité

La responsabilité de la Société organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution de lots d'un Participant.

La Société organisatrice informe que, compte tenu des caractéristiques du réseau Internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elle ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement lié à une erreur humaine ou à un problème d'origine électrique.

La Société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler ce concours si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

La Société organisatrice fera ses efforts pour permettre un accès au jeu présent dans le Site à tout moment, sans pour autant être tenue à aucune obligation d'y parvenir. La Société organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour ou de maintenance interrompre l'accès au Site et au jeu qu'il contient. La Société organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

Article 9 : Respect des règles

Participer au Jeu gratuit « **QUIZ Tout pour réussir le Certificat Voltaire** » implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres Participants.

Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Jeu et du présent règlement.

La Société organisatrice se réserve le droit d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.

La Société organisatrice se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement du Jeu avec sélection par tirage au sort.

La Société organisatrice pourra décider d'annuler le Jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants.

La Société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux gagnants.

Convention de preuves :

Il est convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de la Société organisatrice ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu par la Société organisatrice.

Article 10 : Modification du règlement

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier les articles du présent règlement et notamment les règles du Jeu et les gains attribués, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives, des décisions judiciaires, des recommandations émises par les organismes en charge de l'administration du réseau Internet et de la politique commerciale de la Société organisatrice. Chaque modification fera l'objet d'un avenant au règlement publié sur la page du Site.

Article 11 : Consultation du règlement

Ce règlement peut être consulté à tout moment sur le Site, pendant toute la durée du Jeu.

Article 12 : Litiges

La loi qui s'applique est la loi française.

Tout litige né à l'occasion du présent Jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.